

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023**

**Étaient présents :** MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Jean Claude – GUILLOT Jérôme – BONIN Paul – BOIVIN Anthony

**Absents excusés :** WANCAUWENBERGHE Yoanna – TIRTON Anne - LE BRIS Cyril –

**Secrétaire de séance :** BOIVIN Anthony

**Pouvoirs :**

- WANCAUWENBERGHE Yoanna donne pouvoir à CAUZO Louis
- LE BRIS Cyril donne pouvoir à Jean- Claude BOIVIN
- TIRTON Anne donne pouvoir à GUILLOT Jérôme

**Dates de convocation et affichage :** 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2023**

*Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.*

**1) Délibération pour reprendre les séances d'animations d'ABRAPA de septembre à décembre 2023**

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler les ateliers ABRAPA pour la période de septembre à décembre 2023 pour un montant de 680 € TTC (1 séance par mois).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis.

**Délibération n°2023-053**

**2) Délibération pour réalisation des « Saisons Baroques » du Jura**

Le Maire a invité M. Nouvelot, administrateur des Saisons Baroques du Jura afin de présenter cet événement.

Il s'agit de l'organisation d'un grand concert de Musique Classique (Baroque) collectif entre les communes de Chilly-le-Vignoble, Gevingey et Frébuans au courant du mois d'octobre. Ce dernier serait agrémenté, notamment, d'une randonnée de découverte parcourant ces trois communes (randonnée dégustation).

Après différents échanges, notamment sur le temps imparti pour l'organisation de cette manifestation en 2023, le Conseil Municipal est favorable à un report en octobre 2024.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette délibération lors d'un prochain Conseil Municipal. En effet, cet événement ne pourra se tenir courant octobre 2023.

**3) Délibération pour valider le règlement intérieur 2023/2024 de l'ALSH**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications apportées au Règlement Intérieur 2023/2024 de l'Accueil de Loisirs périscolaire et extrascolaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce nouveau Règlement Intérieur.

**Délibération n°2023-054**

**Questions diverses**

**a) Cahier des charges pour agrandissement ALSH**

Le SIDEC a adressé en mairie la cahier des charges pour le choix de l'équipe de Maitrise d'œuvre.

**b) Informations sur le déploiement de la fibre**

Les travaux de déploiement de la fibre dans Gevingey ont débuté semaine 36.

**c) Déjections canines au sein du village**


Un flyer sur ce fléau sera distribué prochainement aux habitants de la commune.

**d) Radar sur la Départementale**

Le Maire informe que celui-ci sera remplacé par un radar de dernière génération à l'emplacement prévu par le Département et la DDT.

La séance est levée à 19h19.

Le Secrétaire de Séance,  
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,  
CAUZO Louis

